

**Conseil d'école**  
**Mardi 8 novembre 2023**

**Présents :**

Hélène DESPRETZ, Laëtitia DENIZHAN, William CODO, Müge KOSE, Toni DOMINGOS, Aurélie MARTINS, GOMES DE CARVALHO Nicolas, Sarah KHELFALLAH, Angélique CARDOSO, Delphine THORAVAL MAURICE, Céline GIRAUT, Céline RAKETITCH, Représentants de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE

Magali BOUKHERS, Vanessa DEMEURE, Coralie MOIROD, Stéphanie GUIMARD, Fanny BELLENGER, Marion VENUAT, Mélina CHARVET, Sonia SCOZZARI, Céline BOELENs, Kevin GILLY, Aline GOUTY, Pierre-François BARREAU, Soizic LOUESDON, Faïza DERNI, Aude LAMOURET, Coraline LABRY, enseignants

Mme Jacqueline SAUNIER, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil D'école, Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population  
Mme Anne-Claire MANGÉ, enseignante directrice de l'école

**Excusés :**

Mme COSTA-MARIMOOTOO, Inspectrice de la circonscription de Marolles en Brie  
Mme Stéphanie ANGENARD, psychologue scolaire  
Mme Nathalie POPHILLAT, enseignante

Président de séance : Anne-Claire MANGÉ

Secrétaire de séance : Stéphanie GUIMARD

**Ordre du jour :**

1. **Bilan de la rentrée 2023 (effectifs, structure, fonctionnement)**
2. **Horaires de l'école élémentaire**
3. **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**
4. **Présentation et vote du règlement intérieur**
5. **Evaluation d'école**
6. **Vies de classes**
7. **Coopérative**
8. **Pédibus**
9. **Périscolaire**

1. **BILAN DE LA RENTRÉE**

**Effectifs et structure rentrée 2023**

**BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023**

NIVEAU	CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
CP 54 élèves	CP A	Magali BOUKHERS et Aline GOUTY	23
	CP B	Céline BOELENs et Aline GOUTY	23
	CP/CE1	Marion VENUAT et Aline GOUTY	8 + 12
CE1 84 élèves	CE1 A	Matéo BOYER et Kevin GILLY	24
	CE1 B	Coralie MOIROD	23
	CE1 C	Sonia SCOZZARI	24
CE2 74 élèves	CE2 A	Vanessa DEMEURE	25
	CE2 B	Soizic LOUESDON et Pierre-François BARREAU	25
	CE2 C	Stéphanie GUIMARD	24
CM1 60 élèves	CM1 A	Coraline LABRY et Aude LAMOURET	26
	CM1 B	Faïza DERNI	26
CM2 72 élèves	CM1/CM2	Mélina CHARVET	8 + 17
	CM2 A	Nathalie POPHILLAT	28
	CM2 B	Fanny BELLENGER et Aude LAMOURET	27
<b>NOMBRE TOTAL D'INSCRITS</b>			<b>343</b>
<b>Moyenne par classe</b>			<b>24,5</b>

19 enseignants dont  
5 Maîtres Formateurs

+

Des classes de Cycle 3  
à effectif toujours  
chargé (obligation  
d'avoir les CP et les  
CE1 à 24)

Prévisions rentrée 2024  
72 CM2 quitteront l'école et  
72 GS devraient intégrer le CP  
soit 344 élèves en 2024.

Une radiation a eu lieu le 6 novembre, une autre est prévue le 22 décembre.

Les nominations ont toutes eu lieu en juillet ce qui permet aux nouveaux collègues de préparer plus sereinement leur classe. Anne-Claire MANGÉ assure l'intérim de direction pour la troisième année.

## Dispositifs au sein de l'école

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023

<p>Psychologue scolaire <b>Stéphanie ANGENARD</b> <a href="mailto:Stephanie.angenard@ac-creteil.fr">Stephanie.angenard@ac-creteil.fr</a> ☎ : 01 45 98 75 34 ☎ : 07 66 50 81 29</p>	<p>Médecin scolaire <b>Docteur PECHARD</b> Infirmière de l'Éducation Nationale <b>Nathalie ROUSSEL</b></p>	<p>Secrétaire Médicale <b>Audrey ALLONCLE</b> <a href="mailto:cms.94004-001C@ac-creteil.fr">cms.94004-001C@ac-creteil.fr</a> ☎ : 01 45 99 35 71</p>	<p>Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés <b>Anne COLMANT</b> <a href="mailto:Anne.Deluc@ac-creteil.fr">Anne.Deluc@ac-creteil.fr</a> ☎ : 01 56 32 30 80</p>	<p>AESH <b>Nabila YAHIA-CHERIF,</b> <b>Rania BOUAZIZ,</b> <b>Janine PIEGAY,</b> <b>Isabelle MARTIN,</b> <b>Aminata SECK,</b> <b>Fella SAÏBI</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des observations et des bilans.</li> <li>- Participer aux équipes éducatives et de suivi.</li> <li>- Faire le lien entre les partenaires de soin, de rééducation, l'école et les familles.</li> </ul> <p>07/11/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les élèves à besoins spécifiques.</li> <li>- Effectuer des visites médicales.</li> <li>- Traiter les PAI et faire le lien entre la famille, l'école et le monde médical.</li> <li>- Adapter la scolarité avec des aménagements (PPS, PAP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en charge du suivi et de la transmission des PAI et des PAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la mise en œuvre et le suivi des Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et les relations entre les différents acteurs ;</li> <li>- organise les Équipes de Suivi à la Scolarisation ;</li> <li>- participe aux Équipes Préparatoires à la mise en place d'un PPS.</li> </ul>	<p>Accompagner les élèves en situation de handicap. Contrat de 22h ou 24 h par semaine.</p> <p>17 notifications sur l'école, 4 dossiers faits l'année dernière sont en attente de réponse. 1 dossier réalisé depuis la rentrée.</p> <p>4</p>

Une nouvelle psychologue scolaire a été nommée sur l'école : Stéphanie ANGENARD. Le changement de psychologue scolaire est dû à une redéfinition des secteurs d'intervention. Mme ANGENARD a en charge les écoles de Mandres les Roses, Périgny et Santeny.

Coordonnées téléphoniques : **01 45 98 75 34 et 07 66 50 81 29**

Le RASED se limite, sur le Plateau Briard, à la psychologue scolaire. Il n'y a pas de maître spécialisé.

6 AESH travaillent à présent sur l'école. Elles disposent d'un contrat de 22 ou 24 heures.

Nous avons 17 élèves notifiés sur l'école dont 4 bénéficient d'une aide humaine individuelle, ce qui laisse 2 AESH pour suivre 11 élèves.

## Aide aux élèves

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023

APC Activités Pédagogiques Complémentaires	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	Stage de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge de petits groupes d'élèves, par période</li> <li>• Horaires : 11h30 -12h ou 16h35 – 17h35</li> <li>• Besoins des élèves identifiés par leurs enseignants</li> <li>• Mise en œuvre assurée par les enseignants.</li> <li>• Activités de manipulation et de médiation</li> <li>• Activités non obligatoires soumises à l'accord des familles</li> <li>• Les APC peuvent être en relation avec un projet de classe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge de petits groupes d'élèves par période.</li> <li>• Horaires : 11h30 -12h ou 16h35 – 17h35</li> <li>• Besoins des élèves identifiés à l'aide des évaluations nationales. La priorité a été donnée aux CP, CE1 et CM1 en période 2.</li> <li>• Prise en charge par des enseignants volontaires. Les élèves sont répartis par niveau.</li> <li>• Activités non obligatoires soumises à l'accord des familles</li> <li>• Seuls les domaines maths et français sont concernés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs sessions dans l'année : octobre, février, avril et fin août.</li> <li>• Se fait en partenariat avec l'école de Périgny, une seule école accueille les élèves des deux villes.</li> <li>• Encadré par des enseignants volontaires.</li> <li>• 4 matinées de 9h à 12h</li> <li>• Le stage peut être annulé si pas assez d'inscrits ou pas d'enseignant volontaire</li> <li>• Fiche de liaison remise aux familles à l'issue du stage.</li> </ul>

Il y a possibilité de rejoindre le périscolaire après les APC et le soutien.

Pour les stages de réussite, le public ciblé concerne principalement les élèves en difficulté ponctuelle. Les objectifs de révision sont alors déterminés par leurs enseignants. Pour le stage d'août, les élèves concernés peuvent être plus nombreux.

## • En chiffres

### ÉTUDE :

Pas suffisamment d'enseignants volontaires ⇒ PAS D'ÉTUDE

### CANTINE :

290 à 300 enfants mangent à la cantine chaque jour.

### ACCUEILS :

En moyenne, une cinquantaine d'enfants participent à l'accueil du matin et 90 à 100 à l'accueil du soir.

## • Modalités d'inscription

auprès de la mairie (portail famille)

## • PRÉ-INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE 48h00 à l'avance pour éviter une majoration de 10%

**Directeur des temps périscolaires et cantine sur l'école : Sébastien FLAMAND**

**Téléphone de service : 06 73 89 89 65**

**Mail : [accueil.elementaire@mandreslesroses.fr](mailto:accueil.elementaire@mandreslesroses.fr)**

**Coordonnatrice : Stéphanie LENOIR**

**Service municipal Enfance-Jeunesse : [service.enfance@mandreslesroses.fr](mailto:service.enfance@mandreslesroses.fr)**

Lors des sorties scolaires, la directrice prévient le service enfance-jeunesse de l'absence des élèves à la cantine, il n'y aura donc pas de facturation.

Le problème de l'étude revient chaque année. Cette année, des enseignants étaient volontaires mais pas en nombre suffisant pour pouvoir assurer deux études chaque jour de la semaine.

Il existe l'aide aux devoirs organisée par des bénévoles du Lion's Club, toutefois ce ne sont pas des enseignants.

Un sondage va être réalisé par la municipalité pour étudier les demandes des familles par rapport à l'étude.

## Fonctionnement de l'école

### Horaires

Horaires depuis la rentrée scolaire 2023

Entrée : de 8h25 à 8h35 de 13h20 à 13h30

Sortie : 11h30 16h35

Compte-tenu du nombre important d'élèves aux horaires de sortie, celle-ci se fait par la porte vitrée (7 classes) et par la grille (7 classes)

### Récréations

3 services ont lieu, de 15 minutes chacun. La répartition des services est établie par trimestre. Les classes de même niveau ont volontairement été séparées pour le premier trimestre.

### Sortie sur le temps scolaire

Les familles doivent venir chercher leur enfant et signer le registre présent dans l'entrée. Pour les demandes de sorties régulières, une autorisation annuelle est à remplir en début d'année.

## 2. Horaires de l'école élémentaire

Les horaires de l'école élémentaire ont été modifiés en avril 2023 suite aux travaux de la rue Fougasse. La modification a été votée lors du deuxième conseil d'école du 7 mars 2023.

Les parents d'élèves et l'équipe enseignante souhaitent conserver ces horaires modifiés de manière durable.

Pour les familles ayant des enfants dans les deux écoles, le trajet est beaucoup plus facile.

On observe également beaucoup moins de retards le matin.

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 07/11/2023 (EEA LES CHARMILLES, Mandres-les-Roses)

Nous en faisons donc la demande à la municipalité.

**Cette demande est acceptée par la municipalité.** Le règlement intérieur est donc modifié en conséquence.

Les horaires seront donc les suivants :

Horaires modifiés	maternelle	élémentaire
Entrée matin	8h15 – 8h25	<b>8h25 – 8h35</b>
Sortie midi	11h20 – 11h25	11h30
Entrée après-midi	13h15 – 13h25	13h20 – 13h30
Sortie	16h20 – 16h25	<b>16h35</b>

### 3. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

#### Vote uniquement par correspondance

Les élections ont eu lieu la semaine du 9 octobre avec dépouillement le vendredi 13 octobre, en présence des représentants des parents d'élèves.

#### Participation

**Nombre d'inscrits : 558**

**Nombre de votants : 406**

**Nombre de bulletins blancs ou nuls : 44**

**Nombre de suffrages exprimés : 362**

**Taux de participation : 72,76 %**

Un remerciement est adressé aux parents et enseignants ayant participé à la mise sous pli et au dépouillement du scrutin.

#### Evolution du taux de participation

2019	2020	2021	2022	2023
64,35 %	57,65 %	64,81 %	65,78 %	72,76 %

**14 sièges pourvus**

#### Titulaires

1	GOMES DE CARVALHO	Nicolas
2	DENIZHAN	Laetitia
3	DESPRETZ	Hélène
4	DOMINGOS	Toni
5	RODRIGUES	<u>Andreia</u>
6	CARDOSO	Angélique
7	NUMA	Loïc
8	MARTINS	Aurélié
9	BOYER	Dorothée
10	GIRAUT	Céline
11	LARGER	Sandrine
12	KOSE	<u>Müge</u>
13	MARTINS	Christelle
14	DINIS SOARES	Line Vania

#### Suppléants

15	MORAINVILLE	Carl
16	RAKETITCH	Céline
17	ANDRE	Maud
18	IKHARBINE	Takia
19	DA GRACA	Elodie
20	IANNACE	Jessica
21	MAURICE	Delphine
22	MANTECON	Audrey
23	JACINTO	Cindy
24	KHELFALLAH	Sarah
25	CODO	William
26	KAPLAN	<u>Birgul</u>
27	PHILEMONT-MONTOUT	Flora
28	NETO	<u>Milaine</u>

### 4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Le règlement intérieur est un document qui fixe un cadre commun de fonctionnement. Il s'appuie sur :

- la circulaire ministérielle n°2014-088 du 9 juillet 2014

- Le règlement Type Départemental du Val Marne validé le 19-6-2014 par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.
- Il doit être voté chaque année par les membres du Conseil d'école.

## Présentation des modifications

Les modifications apportées concernent les horaires de l'école, la fin du protocole sanitaire et le déploiement du programme PHARe.

### TITRE 3 : HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

#### 3.1 Horaires

	Classe du matin		Pause repas		Classe de l'après-midi	
	début	fin	début	fin	début	fin
<b>Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi</b>	<b>8h35</b>	<b>11h30</b>	<b>11h30</b>	<b>13h30</b>	<b>13h30</b>	<b>16h35</b>

#### 3.2 Accueil et remise des élèves aux familles

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. (le matin dans la cour sauf par temps de pluie, et l'après-midi dans les classes)

**Ouverture des portes** : de **8h25 à 8h35** de 13h20 à 13h30

Les portes sont fermées à **8 heures 35** et 13 heures 30. La ponctualité est incontournable.

À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant jusqu'à la grille de l'école, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande de la famille, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement.

**Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.**

#### 3.3 Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) et **soutien aux apprentissages fondamentaux.**

Elles s'adressent à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants, ou les projets mis en œuvre. Elles sont assurées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Après accord des parents, **elles se déroulent de 11h30 à 12h, ou de 16h35 à 17h35.**

### TITRE 4 : VIE SCOLAIRE

**L'élève participe à l'élaboration des règles de vie de l'école. Il s'engage à se montrer tolérant, respectueux envers les autres et lui-même.**

**Il prend conscience de ses droits, notamment celui d'être protégé contre toute forme de violence, ainsi que de ses devoirs.**

#### 4.2 Plan de lutte contre le harcèlement scolaire.

Application du protocole départemental pour la prévention et la lutte du harcèlement.

En référence à l'article R.411-11-1 du décret n°2023-782 du 16 août 2023, les élèves doivent être préservés de tout comportement intentionnel et répété faisant peser sur eux un risque caractérisé sur leur sécurité ou leur santé. Pour ce faire et afin d'éviter que certaines tensions entre élèves ou situations d'intimidation ne s'installent, des actions seront mises en œuvre suivant le protocole départemental PHARe.

L'école est engagée dans le programme PHARe. Dans ce cadre, l'école peut organiser des rencontres avec les élèves concernés par la situation. Durant les entretiens individuels ou collectifs réalisés à l'école, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent, ainsi, acteurs de la résolution du problème. Les parents sont informés de l'évolution de la situation. En outre, pour les situations le nécessitant, l'Inspectrice de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription.

Le plan de lutte contre le harcèlement scolaire sera présenté plus en détail lors du second conseil d'école. Une cellule ressource a été constituée au sein de l'école, et doit aller en formation courant novembre.

Nous souhaitons également qu'un membre de l'équipe du périscolaire y soit présent. Un rendez-vous avec la municipalité sera pris prochainement à ce sujet.

Une copie des entretiens est conservée à l'école, elle est bien entendue disponible pour les familles concernées.

Aucune confrontation d'élèves lors de situation de harcèlement n'aura lieu à l'école.

### TITRE 5 : USAGE DES LOCAUX - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

#### 5.1 Utilisation des locaux – responsabilité- droit d'accueil

L'ensemble des locaux scolaires est confié à la directrice, responsable de la sécurité des personnes et des biens.

Après avis du conseil d'école le maire peut, sous sa responsabilité, utiliser les locaux et les équipements scolaires pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. L'application de l'article L.212-15 du code de l'éducation dessaisit donc le directeur d'école de sa responsabilité en matière de sécurité pour la période correspondante et pour les locaux utilisés à l'occasion des activités.

#### 5.2 Hygiène

Une attention particulière doit être apportée à l'hygiène et à l'alimentation des élèves.

Les goûters pendant les récréations sont interdits sauf raison médicale.

**En cas de pandémie, les personnels et usagers de l'école s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur.**

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.**

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un bon état de santé, de propreté et avec une tenue décente et correcte.

Toute maladie contagieuse ou parasitaire doit être signalée à l'école.

Le règlement intérieur est soumis au vote des membres du Conseil d'Ecole.  
Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera envoyé à toutes les familles par Educartable, affiché dans les classes et associé à la Charte de la Laïcité.  
Il sera également mis en ligne sur le site de la mairie.

## 5. ÉVALUATION D'ÉCOLE

Dans la circonscription de Marolles en Brie, 3 villes sont concernées par cette évaluation : Marolles, Périgny et Mandres.

Elle aura lieu tous les 4 ans et aboutira à la rédaction du projet d'école.

L'autoévaluation a eu lieu sur la période 1. Le rapport était à rendre avant les vacances de la Toussaint.

Cette autoévaluation concernait 4 domaines.

Compte-tenu du délai contraint pour le rédiger, l'équipe enseignante a choisi de travailler en groupe pour chacun des domaines, nous nous sommes retrouvés à la fin du processus pour effectuer une synthèse.

### **Domaine 1 – Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement**

Acquis scolaires, résultats des élèves et équité

Organisation scolaire et pédagogique

Personnalisation du parcours des élèves

Pratiques dans un contexte dégradé ou de crise

### **Domaine 2 – La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire**

Climat scolaire et bien-être à l'école

Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie

Temps et espaces scolaires

Inclusion scolaire et équité.

### **Domaine 3 – Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école**

Orientations stratégiques et projet d'école

Fonctionnement général de l'école

Gestion des ressources humaines et développement professionnel des personnels

### **Domaine 4 – L'école dans son environnement institutionnel et partenarial**

Relations avec les autorités de rattachement et leurs services, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'État

Collaborations avec les autres écoles et établissements (écoles, collèges, réseau d'éducation prioritaire)

Alliance éducative avec les parents et co-éducation

Collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable, partenariats éventuels avec le monde économique et technologique

Suite à ce rapport d'autoévaluation, une équipe d'évaluateurs externes (un inspecteur du 1<sup>er</sup> degré, un directeur d'école et au moins deux autres personnes) se rendra à l'école pendant toute une journée.

Dans ce cadre, plusieurs membres de l'équipe éducative peuvent être sollicités.

Pour cette autoévaluation, nous avons fait le choix de ne pas donner de questionnaires aux familles, le temps nous manquant pour les exploiter.

**Le rapport final devrait nous parvenir avant la fin de l'année. Les perspectives pour l'élaboration du prochain projet d'école seront présentées au deuxième conseil d'école.**

## 6. VIES DE CLASSE

**Rétrospective en images des actions ayant eu lieu dans l'école depuis la rentrée.**

**Nettoyons la nature : CM2 et CM1-CM2**

**Journée du patrimoine : CP B**

**Jeux de société en famille : CP et CP-CE1**

**Cinésandwich : CM2**

**Laboflash : CP-CE1**

**Concert de poche : CPB**

**Course ELA : toute l'école**

**Chorale avec le GPSEA : CE1**

**Sensibilisation à la maladie de Lyme : CE1 et CM1**

**Liaison école-collège : CM2**  
**Salon des métiers d'arts : CM2B**  
**Jeux de piste dans Mandres : CE2A et CE2C**  
**Charminews : comité rédacteur CM2B avec participation de toutes les autres classes.**  
**Défi rando Fontainebleau : CE1 et CM1**

Toutes les actions ont été relayées dans la partie « Cahier de vie » d'Educartable.  
 Nous recevons beaucoup d'offres de la part de la Municipalité et du GPSEA, mais toutes les classes ne peuvent y participer.  
 Nous essayons de répartir au mieux les différentes actions tout au long de l'année.

## 7. COOPÉRATIVE

Création à la rentrée 2021 d'un conseil de coopérative qui sera en charge du contrôle régulier des comptes et se réunira une fois par période pour étudier des demandes des élèves.  
 En projet pour 2023-2024 : création d'un conseil de coopérative d'élèves pour discuter ensemble des différentes demandes afin d'impliquer davantage les élèves dans les décisions.

Les parents d'élèves demandent à ce qu'un compte-rendu soit fait régulièrement en ce qui concerne les achats effectués avec la coopérative scolaire.  
 Cela sera fait à chaque conseil d'école.  
 Lors de l'appel aux dons, une explication sera également donnée aux familles.

En 2023-2024, nous prévoyons de faire un seul appel de coopérative vers le mois de février.  
 Les photographies scolaires seront réalisées cette année par le même photographe que l'an dernier, et le paiement et les commandes pourront se faire en ligne.

	CHARGES	€uros	PRODUITS	€uros	
Achats livres et matériel pour activités Location car	Achats de produits pour cession		Ventes de produits pour cession	2 440,05 €	Vente de photos
	Charges des activités éducatives	3 191,52 €	Produits des activités éducatives		
	Cotisations versées à l'OCCE	678,60 €	Subventions de l'Etat ou des collectivités locales		
	Assurances versées	94,25 €	Subventions d'associations	1 011,00 €	Remboursement car usep + prix OCCE journal scolaire
Frais de tenue de compte	Autres charges courantes	70,40 €	Autres produits courants		
	Charges exceptionnelles		Participations volontaires des familles	3 566,00 €	
	Achats de biens durables		Produits financiers (mutualisation)		
			Produits exceptionnels	13,20 €	Remb frais de tenue de compte
	<b>Total des charges</b>	<b>4 034,77 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>7 030,25 €</b>	
	<b>SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>8 849,11 €</b>	<b>SOLDE ACTUEL</b>	<b>8462,75 €</b>	

## 8. PEDIBUS

Le service de pedibus mis en place par la mairie est gratuit et fonctionne quotidiennement. Il peut prendre en charge 36 élèves le matin, 6 à 9 élèves l'utilisent le soir.  
 Certains parents d'élèves sont sur liste d'attente et se demandent pourquoi les familles qui n'utilisent pas le service ne libèreraient pas des places.  
 La Municipalité envisage un changement du règlement mais cela doit être voté au Conseil Municipal. Si une famille a trois absences non justifiées, elle n'aura plus accès au pedibus.  
 Il pourrait aussi être envisagé de donner la priorité aux familles qui utiliseraient le service sur les 4 jours.  
 Les parents d'élèves demandent également que les dates d'inscription soient plus lisibles pour éviter de laisser passer leur chance de s'inscrire.

## 9. PERISCOLAIRE : gestion des devoirs

Les parents d'élèves demandent à ce que les enfants puissent faire leurs devoirs en petits groupes pendant le temps du périscolaire.

La Municipalité répond que cela est déjà possible. Une incompréhension au niveau de l'organisation a fait que cela n'a pu se faire d'une manière très ponctuelle, mais le problème est réglé.

**Remerciements aux participants à ce premier Conseil d'École.**

**À 20 h 30, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.**

Compte-rendu rédigé par Anne-Claire MANGÉ directrice de l'école  
à partir des notes prises par Stéphanie GUIMARD

La directrice de l'école

École Élémentaire d'Application  
LES CHARMILLES  
1 RUE DE ROCHOPT  
94520 MANDRES-LES-ROSES  
01 45 98 82 21  
ce.0940679C@ac-crteil.fr

Anne-Claire MANGÉ

Représentant élu de la  
liste FCPE



Nicolas GOMES DE  
CARVALHO